



FILTISAC S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, PCA et DG

Au capital de 8 814 837 500 FCFA

Siège social : Km 8, route d'Abobo Gare

01 BP 3962 Abidjan 01

RCCM Abidjan n° CI-ABJ-1965-B-4412

1ère CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de la société FILTISAC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le :

<p>MERCREDI 4 MAI 2016 A 15 HEURES <u>DEBUT DES INSCRIPTIONS : 13H30</u> A l'Immeuble C.R.R.A.E – U.M.O.A ABIDJAN – Plateau (RCI)</p>
--

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- 2) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- 3) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 4) Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- 5) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- 6) Fixation de l'indemnité de fonction allouée au Conseil d'Administration au titre l'exercice 2015 et des exercices ultérieurs.
- 7) Décharge aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- 8) Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- 9) Mise en harmonie avec l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E, et adoption de nouveaux statuts.
- 10) Pouvoirs en vue de la signature de l'acte de dépôt des statuts au rang des minutes du notaire.
- 11) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non actionnaire.

La liste des actionnaires, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les quinze jours précédant l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité. Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance.

Nous vous prions de croire, cher actionnaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration

M. Mahmoud RAJAN

Président du Conseil d'Administration

FILTISAC SA

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des Comptes et du Bilan, quitus.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de **trois milliards neuf cent vingt-neuf millions cent soixante-quatorze mille sept cent soixante et onze (3 929 174 771) francs CFA.**

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, décharge de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et entrant dans le champ d'application des dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E.

En outre, l'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sus-visé, lesquelles ont été conclues au cours des exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie pendant l'exercice écoulé.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui se solde par un bénéfice net de **trois milliards neuf cent vingt-neuf millions cent soixante-quatorze mille sept cent soixante et onze (3 929 174 771) francs CFA :**

	FCFA
Bénéfice net de l'exercice	3 929 174 771
Dotation à la réserve légale	-
Dividendes bruts (1)	- 3 926 113 861
Report à nouveau exercices antérieurs	12 272 485 356
Report à nouveau	12 275 546 266

La répartition des fonds propres après cette affectation sera la suivante

	FCFA
Capital	8 814 837 500
Prime d'apport, d'émission, de fusion	13 195 301 270
Réserve légale (20% maximum du capital)	1 762 967 500
Réserve de réévaluation	688 894 272
Autres réserves	373 163 362
Report à nouveau	12 275 546 266
FONDS PROPRES	37 110 710 170

L'Assemblée décide que les dividendes seront payés au plus tard le 30 juin 2016.

Quatrième résolution : Indemnité de fonction.

L'Assemblée Générale des actionnaires fixe à **HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE (8 500 000) FCFA**, le montant global brut de l'indemnité de fonction à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015 et des exercices ultérieurs et ce, jusqu'à nouvel ordre. Elle confie au Conseil, le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

Cinquième résolution : Mise en harmonie des statuts avec l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E., et adoption de nouveaux statuts.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, adopte les nouveaux statuts de la société mis en harmonie avec les dispositions de l'Acte Uniforme révisé relatif au Droit des sociétés commerciales et du GIE adopté le 30 janvier 2014, article par article et dans leur ensemble, sans que cela n'emporte création d'une personne morale nouvelle.

Sixième résolution : Pouvoirs en vue de la signature de l'acte de dépôt des statuts au rang des minutes du notaire.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Mme Natacha DJEDJE, à l'effet de signer les nouveaux statuts et l'acte de dépôt des statuts, puis de déposer avec reconnaissance d'écritures et de signature, un original du procès-verbal constatant ses délibérations, au rang des minutes de Maître Christine NANOU-ADOU, Notaire de la société.

Septième résolution : Formalités.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

FILTISAC S.A.

POUVOIR

Je soussigné _____

agissant en qualité de propriétaire de _____ actions de la société **FILATURES, TISSAGES, SACS COTE D'IVOIRE « FILTISAC »**, Société Anonyme au capital de **8.814.837.500 FCFA** dont le siège social est situé Km 8, Route d'Abobo Gare à ABIDJAN (Côte d'Ivoire), immatriculée au Registre du Commerce d'ABIDJAN sous le numéro CI-ABJ-1965-B-4412.

Donne pouvoir à _____

A l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de ladite Société convoquée le :

MERCREDI 4 MAI 2016
A 15 HEURES
DEBUT DES INSCRIPTIONS : 13H30
A l'Immeuble C.R.R.A.E – U.M.O.A
ABIDJAN – Plateau (RCI)

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- 2) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- 3) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E.
- 4) Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- 5) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- 6) Fixation de l'indemnité de fonction allouée au Conseil d'Administration au titre l'exercice 2015 et des exercices ultérieurs.
- 7) Décharge aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- 8) Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- 9) Mise en harmonie avec l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E, et adoption de nouveaux statuts.
- 10) Pouvoirs en vue de la signature de l'acte de dépôt des statuts au rang des minutes du notaire.
- 11) Pouvoirs en vue des formalités.

En conséquence, _____ pourra :

- Assister à la réunion de cette Assemblée et à celle qui pourrait être convoquée avec le même ordre du jour, à défaut de quorum lors de la présente réunion.
- Emarger toute feuille de présence, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour.
- Aux effets ci-dessus, signer tous procès-verbaux et toutes pièces, et en général faire le nécessaire.

Fait à _____ le _____

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"